



L'ACTUALITÉ

PROTECTION SOCIALE, MICRO-ENTREPRISE, REPRÉSENTATIVITÉ, ACCIDENTS DU TRAVAIL, EMPLOI, MONTÉE EN COMPÉTENCES ÉTAIENT AU MENU DE LA CNAS 2025

La Commission Nationale des Affaires Sociales s'est réunie cette semaine pour examiner les grands enjeux sociaux, juridiques et de formation pour les entreprises artisanales du bâtiment.

La Commission Nationale des Affaires Sociales (CNAS) de la CAPEB s'est tenue les 26 et 27 novembre 2025 et a réuni les délégués pour deux journées de travail consacrées aux enjeux sociaux, juridiques et professionnels qui touchent les entreprises artisanales du bâtiment. Dès l'ouverture des travaux, la Première vice-présidente en charge des affaires sociales, Corine Postel, a planté le décor : « Notre secteur traverse une période de turbulences... [...] et c'est précisément dans des moments complexes que notre rôle syndical prend plus de sens. Nous sommes ici pour comprendre, anticiper et agir ». Ce sont donc les sujets cruciaux pour les entreprises artisanales et leur avenir qui ont été examinés et débattus au cours de ces deux journées. Les échanges ont d'abord porté sur le PLFSS 2026, dont les évolutions pourraient impacter les charges et la protection sociale des entreprises du secteur. Les participants ont ensuite abordé la place de plus en plus importante de la micro-entreprise dans le paysage économique. Ce statut, véritable sujet politique, soulève bien des interrogations et le souci de la CAPEB est de défendre un entrepreneuriat responsable et durable. La question de la représentativité syndicale a également été mise en lumière,

car elle reste encore insuffisamment maîtrisée par les très petites entreprises, alors qu'elle est absolument essentielle dans la défense de leurs intérêts.

La prévention des accidents graves ou mortels, enfin, a constitué un autre temps fort de la journée. Les délégués ont discuté des moyens concrets pour limiter les risques et ont rappelé l'importance de disposer de bons réflexes lorsqu'une situation critique survient sur un chantier. Ces travaux ont été complétés par une présentation des perspectives liées à la Semaine du BTP 2026, qui doit contribuer à mieux faire connaître les métiers du bâtiment et à renforcer l'attractivité du secteur auprès du grand public.

L'après-midi a été consacrée à des ateliers autour de la « fresque d'entreprendre ». Ces ateliers ont permis aux participants de réfléchir à la façon de dynamiser l'accompagnement à la création d'entreprise dans les territoires et de mieux comprendre les spécificités du régime micro-social, souvent perçu de manière réductrice ou simplifiée, au détriment de celui qui le choisit. Les parcours de création d'entreprises examinés dans ces ateliers ont permis d'identifier les leviers qui doivent favoriser l'entrepreneuriat artisanal, celui qui anime nos territoires, forme les



jeunes et crée des emplois qualifiés, pérennes et non délocalisables.

Ce jeudi, c'est sous la présidence de Laure Vial, cheffe de file Compétences et Formation, que les délégués ont poursuivi leurs travaux. Les intervenants ont décrit un secteur en pleine mutation, confronté aux défis de l'attractivité des métiers et aux besoins croissants en compétences. Les difficultés de recrutement persistent et obligent les entreprises artisanales à diversifier leurs approches et à attirer de nouveaux profils. L'enjeu n'est pas seulement celui de l'emploi; c'est celui de la survie de nos entreprises artisanales et de leur capacité à se renouveler. C'est aussi



celui de la pérennité des savoir-faire et de leur transmission.

Évoluer, intégrer de nouvelles techniques, apprendre à répondre à de nouveaux besoins, ce sont là les atouts intrinsèques de l'artisanat. Et répondre aux besoins de la population en matière de rénovation énergétique est l'une des préoccupations fortes du moment. C'est donc naturellement que ce sujet a été développé. Il nécessite en effet une montée en compétences des professionnels pour leur permettre de satisfaire aux exigences techniques et réglementaires en constante évolution. Les discussions ont montré combien l'engagement du réseau syndical

demeure un soutien structurant pour aider les entreprises à faire face à ce défi.

En début d'après-midi, Pierre Burban, Secrétaire Général de l'U2P, avait été convié pour rappeler l'importance des négociations sociales de branches. Elles constituent un véritable pilier pour les entreprises artisanales, en leur permettant de structurer le dialogue social et de défendre un cadre adapté à leurs réalités.

Cette année encore, la CNAS aura confirmé la forte mobilisation de la CAPEB et de ses représentants pour renforcer l'accompagnement des artisans et préparer l'avenir du secteur.

SOCIAL

→ BTP : LES FEMMES ENCORE MISES À L'ÉPREUVE... SURTOUT PAR LES CLIENTS ET LES FOURNISSEURS

Dans l'artisanat du bâtiment et du paysage, les femmes avancent, progressent, s'imposent peu à peu mais rencontrent toujours des réticences de la part de l'écosystème dans lequel elles travaillent, c'est-à-dire, les clients, les fournisseurs, et d'une manière plus générale les intervenants extérieurs.

C'est ce que révèle l'étude publiée par l'IRIS-ST, la CAPEB, la CNATP et l'OPPBTP. Les chiffres sont éloquents : les femmes doivent en majorité prouver leur légitimité non pas au sein de leurs propres entreprises, mais auprès de celles et ceux avec qui elles interagissent sur les chantiers. Une très large part d'entre elles explique devoir régulièrement justifier leurs compétences auprès de leurs clients. Elles évoquent aussi des difficultés récurrentes avec d'autres entreprises intervenant sur les chantiers, qui peinent à les reconnaître comme des professionnelles légitimes. Quant aux fournisseurs, ils ne se montrent pas toujours plus ouverts : une proportion significative des répondantes raconte devoir insister pour être considérée comme un véritable interlocuteur technique. Plus de la moitié des femmes interrogées l'ont vécu : un client ou un fournisseur s'adresse spontanément à un collègue masculin ou à un conjoint plutôt qu'à elles. Ce réflexe, encore

très présent, montre que le changement culturel doit d'abord se produire à l'extérieur des entreprises artisanales.

Car, en effet, l'étude révèle que les chefs d'entreprise sont bien plus ouverts et brossent un portrait différent des employeurs. Dans les entreprises artisanales, l'accueil des femmes progresse. Près d'une entreprise sur deux a déjà recruté une femme, et beaucoup constatent de véritables bénéfices. Les équipes mixtes, fonctionnent souvent mieux : la prévention des risques est mieux anticipée, l'attention portée aux conditions de travail augmente, le langage et les comportements sur le chantier se modèrent, et l'ambiance générale se pacifie.

Non seulement les artisans ne sont pas les principaux freins à l'intégration féminine mais, au contraire, ils constatent eux-mêmes l'intérêt de la mixité, même si la faiblesse des candidatures féminines complique la dynamique.

Pour autant, les équipements et les chantiers restent encore peu pensés pour la mixité. Les difficultés matérielles viennent souvent s'ajouter aux obstacles culturels. Beaucoup de femmes signalent que les équipements de protection individuelle — vêtements, gants, chaussures, harnais — ne sont pas adaptés à leur morphologie. Les tailles disponibles et coupes sont encore trop souvent inadaptées, et certains outils restent conçus pour des mains masculines. Cela crée des situations inconfortables, parfois dangereuses, et renforce l'idée qu'elles doivent s'adapter à un environnement qui n'a pas été pensé pour elles.

Les bases de vie et les vestiaires ne sont pas non plus toujours au top : beaucoup ne sont pas aménagées pour accueillir des équipes mixtes. Là encore, les entreprises artisanales ne manquent pas de bonne volonté, mais les infrastructures héritées ne facilitent pas la transition.

C'est, finalement, la maternité qui reste



le défi le plus lourd dans les TPE. Un sujet délicat pour les femmes du secteur, surtout lorsqu'elles dirigent leur propre entreprise. Beaucoup expliquent avoir écourté leur congé maternité, parfois de plusieurs semaines, faute de relais pour maintenir l'activité. Cette réalité, tout à fait spécifique aux très petites entreprises, montre combien l'absence d'organisation structurée peut peser sur les cheffes d'entreprise, indépendamment de toute question de volonté ou d'ouverture de la part de leurs pairs.

Les pistes d'action existent. Certaines sont d'ailleurs déjà mises en œuvre mais sans doute insuffisamment, telle la promotion des métiers du BTP aux jeunes filles, le développement des EPI mieux adaptés aux femmes, mais aussi le renforcement des aides financières permettant d'acquérir du matériel d'aide à la manutention ou d'aménager des bases vie plus accueillantes. Dans tous les cas, il est évident que les cheffes d'entreprise ont besoin d'être mieux accompagnées, ce dont nous sommes déjà convaincus. L'étude nous conforte dans les actions que nous menons en faveur de l'entrepreneuriat au féminin et nous invite à les compléter, notamment pour intégrer les difficultés que les femmes rencontrent au moment de la maternité.



MÉTIERS

→ VIEILLISSEMENT ET HANDICAP : UNE FICHE PRATIQUE POUR LES SOLUTIONS ÉLECTRIQUES DANS L'HABITAT

La CAPEB et IGNES ont mis au point une fiche pratique visant à alerter sur les risques d'un logement inadapté sur le plan de ses installations électriques. Cette fiche a été promue à l'occasion de la Silver Economy Expo qui se tenait cette semaine à la Porte de Versailles. Car en effet, la démarche de la CAPEB et de son partenaire IGNES, est de sensibiliser les professionnels de santé à ce sujet pour les amener à collaborer avec les installateurs électriciens pour mieux conseiller et accompagner les personnes âgées ou à mobilité réduite et

renforcer la sécurité de leurs installations et ce, qu'il s'agisse de prévenir les chutes, de favoriser l'autonomie des occupants comme de prévenir les incidents techniques. Une occasion aussi de rappeler que les travaux électriques sont éligibles à Ma Prime Adapt' et au crédit d'impôt d'adaptation des logements dont la CAPEB vient d'obtenir la prolongation jusqu'à la fin 2027. La fiche est personnalisable par les entreprises.

Elle est téléchargeable ici.

Lire ici notre communiqué de presse.



→ ...ET UNE TABLE RONDE SUR L'ADAPTATION DES LOGEMENTS

La Silver Economy Expo a aussi été l'occasion pour la CAPEB et Handibat Développement de rappeler le rôle essentiel des artisans du bâtiment et l'expertise des labellisés Handibat et Silverbat pour accompagner les personnes vieillissantes et les aider à rester chez elles. Thierry Ravon a ainsi souligner leur capacité à proposer les bonnes solutions pour prévenir les accidents domestiques et aussi pour éviter l'isolement. Il a souligné leur aptitude à analyser chaque situation afin de pouvoir adapter le logement sur mesure, en fonction des besoins de ses habitants. Cet accompagnement de proximité, d'écoute et empreint d'humanisme inspire naturellement la confiance des ménages.

Thierry Ravon a également expliqué les points forts des labels Handibat et Silverbat, indiquant que les formations pour les obtenir avaient lieu en présentiel avec l'intervention de plusieurs acteurs du handicap et/ou du vieillissement tels les ergothérapeutes et les acteurs médicaux et sociaux. Cette table ronde lui a aussi donné l'occasion d'informer le public sur l'existence de l'annuaire « Artisans du bâtiment by Capeb » et de l'application GME3Clics, outil facilitateur pour les porteurs de projets. Il a conclu en déclarant que les artisans et la CAPEB sont prêts pour l'adaptation du logement afin de garantir le vieillir chez soi dans la dignité.



ÉCONOMIE

→ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : DES FRANÇAIS MOTIVÉS MAIS FREINÉS

Les Français n'ont jamais été aussi convaincus de la nécessité de rénover leur logement. Selon un sondage OpinionWay, 45 % envisagent des travaux dans les deux ans à venir, et l'Observatoire Cetelem relève que 94 % considèrent la performance énergétique comme une priorité. Si la première de leurs motivations reste la baisse des factures d'énergie, la rénovation est aussi vue comme un facteur de confort au quotidien et de valorisation du patrimoine. 85 % des Français estiment ainsi que la performance énergétique influence déjà le prix d'un logement.

80 % jugent même indispensable d'investir pour éviter une revente à perte. D'ailleurs, selon Crédit Logement, la valeur d'un bien augmente de 3 points pour une étiquette A ou B, et chute de 9 à 10 points pour les logements F ou G. De quoi réfléchir en effet. Mais, en dépit de cette lucidité, le passage à l'acte reste difficile. 72 % des ménages ne font pas de travaux. Les raisons sont

multiples: pas de perception très nette du coût réel des travaux, complexité des dossiers d'aide, instabilité des dispositifs publics, difficultés à trouver ou à choisir un artisan, sans compter les blocages liés aux principes décisionnels en vigueur dans les copropriétés. Ainsi, les Français veulent rénover, mais ils demandent, eux-aussi, plus de lisibilité, de stabilité et un accompagnement adapté et renforcé. Au-delà, c'est aussi le coût des travaux qui empêche les particuliers de franchir le pas. D'après le baromètre « Sofinscope », 47 % n'engagent pas de travaux parce qu'ils n'en n'ont pas les moyens alors qu'ils se soucient de réduire leurs factures d'énergie. Pour 64 % des Français, les aides à la rénovation énergétique restent insuffisantes pour couvrir les dépenses liées aux travaux. Dans cette enquête, Sofinco relève aussi que les ménages seraient pourtant prêts à investir en moyenne 3 634 euros, mais cette enveloppe reste bien insuffisante

pour couvrir le reste à charge une fois les aides déduites. Sofinco considère que les solutions de paiement en plusieurs fois pourraient être une solution, et note que 31 % des Français seraient intéressés. Le parcours de rénovation par étapes que nous proposons depuis deux ans serait donc une solution appréciée par ces ménages.



GOUVERNEMENT

→ LE MINISTRE JEANBRUN ANNONCE UN PLAN LOGEMENT

Constatant que les Français peinent à se loger, le nouveau ministre du Logement annonce un futur Plan Logement. Dans le cadre du Projet de loi de finances, Vincent Jeanbrun a appuyé un amendement visant à encourager la location de logements, neufs et anciens, partant du principe qu'il faut redonner aux propriétaires l'envie de louer leurs biens par un dispositif fiscal incitatif leur permettant de trouver une rentabilité. Le ministre souhaite élargir cette possibilité aux logements anciens afin de favoriser la réhabilitation et la rénovation de nombreux logements qui ne peuvent être mis sur le marché de la location actuellement. Une volonté que nous ne pouvons qu'approuver, nous qui appelons depuis des lustres à un rééquilibrage de la politique entre le neuf et l'ancien afin de stimuler les rénovations et de faciliter la remise en état d'un très grand gisement de logements.

Ce premier acte du Plan devrait, en principe, se poursuivre dans les prochaines semaines par

65 %

**des personnes interrogées
par Odoxa pour son
baromètre du logement
souhaitent plus d'avantages
fiscaux en faveur des
acquéreurs mettant leurs
biens en location
longue durée.**

une présentation plus complète des objectifs et des moyens que le ministre entend mettre en

œuvre pour répondre aux besoins. Le ministre envisagerait ainsi d'accélérer la rénovation de l'ancien, en particulier dans les territoires ruraux et les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et de doubler l'avantage fiscal lié aux travaux de rénovation énergétique pour l'ancien, afin d'inciter les bailleurs à rénover. S'ils se concrétisaient, ces deux axes ouvriraient un champ d'activité accru pour les entreprises artisanales du bâtiment et stimuleraient la demande de travaux de performance énergétique. La simplification des procédures liées à l'urbanisme, au permis de construire, aux rénovations, que le ministre souhaite activer devrait aussi être un élément positif si elle va au bout des choses, tout comme sa volonté de permettre une gestion foncière au plus près du terrain, en redonnant plus de pouvoir à l'échelon local. À suivre donc.

LOBBYING

→ LES SÉNATEURS ONT ADOPTÉ LE PROJET DE LOI CONTRE LES FRAUDES

Le projet de loi contre les fraudes sociales et fiscales a été adopté au Sénat le 18 novembre dans l'objectif de mieux prévenir, mieux contrôler et mieux récupérer les sommes indues. Si le texte concerne principalement les allocations chômage, il répond aussi à une préoccupation partagée par les artisans : la lutte contre les montages frauduleux qui alimentent le travail illégal, source de concurrence déloyale dans le bâtiment. Le renforcement des pouvoirs de France Travail (accès aux fichiers, données téléphoniques, registre des Français à l'étranger) vise à repérer ceux qui perçoivent

des allocations tout en travaillant ailleurs. Une meilleure détection de ces situations limite les pratiques qui faussent les prix sur les chantiers et pénalisent les entreprises respectueuses du droit. Le texte ouvre aussi aux administrations l'accès au fichier des comptes bancaires pour vérifier l'identité des bénéficiaires d'aides publiques. C'est un moyen de fiableiser les dispositifs de subvention, notamment ceux mobilisés dans le secteur du bâtiment et d'éviter que des fraudeurs détournent les fonds destinés aux entreprises ou aux ménages. Bref, même s'il ne vise pas spécifiquement le BTP, le projet de loi s'inscrit

dans un mouvement plus large de protection des acteurs économiques respectueux des règles. Les entreprises artisanales du bâtiment, souvent les premières victimes de la concurrence déloyale et des fraudes aux aides publiques, pourraient bénéficier d'un environnement un peu plus sécurisé. Le texte a été transmis à l'Assemblée nationale. Il pourrait être examiné par les députés en janvier seulement du fait de l'encombrement du calendrier parlementaire lié aux retards pris dans les discussions budgétaires. À suivre donc.

→ PLFSS : LES SÉNATEURS FONT LE CHOIX DE PÉNALISER LES APPRENTIS

Alors que les députés avaient rétabli les exonérations de cotisations sociales sur la rémunération des apprentis que le gouvernement voulait supprimer, les sénateurs ont, vendredi dernier, décidé l'inverse et voté le rétablissement de cette suppression en adoptant l'amendement de la rapporteuse générale sur le PLFSS 2026, la sénatrice Élisabeth Doineau. Ce vote résulte essentiellement du groupe Les Républicains et du vote électronique qui permet de faire voter l'ensemble d'un groupe y compris les absents. À ce stade, les exonérations de charges sociales sur la rémunération des apprentis sont donc supprimées. La CAPEB, qui s'était mobilisée avec l'U2P auprès des députés pour faire rétablir ces exonérations, le déplore vivement. Les entreprises artisanales sont, en effet, les premières

employeuses d'apprentis de France et, dans le bâtiment notamment, elles ont un réel besoin de compétences. Décourager les jeunes d'effectuer un apprentissage est, de toute évidence, une très mauvaise décision que nous continuons à contester vigoureusement. Les conséquences sur l'emploi ne sont pas symboliques, bien au contraire ! L'INSEE a publié le 6 novembre des chiffres montrant que plus de 60 000 emplois salariés du secteur privé ont été détruits au troisième trimestre 2025. Or, les analystes considèrent que les aides à l'apprentissage ont boosté les entrées en apprentissage et ont donc fortement soutenu l'emploi. La réduction de ces aides, décidée en février 2025, a provoqué l'effet inverse. Ainsi, la chute des entrées en apprentissage est la principale cause de la baisse de l'emploi salarié au 3^e trimestre

2025. Sur le 3^e trimestre 2025, les contrats en alternance ont contribué pour les deux tiers à cette baisse selon l'INSEE.

